**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 8 (1916) **Heft:** 11-12

**Artikel:** La Conférence internationale des fédérations syndicales

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-383142

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'attitude des autorités militaires doit donc être qualifiée comme des plus partiales en faveur des patrons imprimeurs. Elle est du reste envisagée de cette façon par toute la classe ouvrière. Une profonde indignation se fait remarquer dans différentes régions du pays.

Nous avons cru devoir vous faire part de notre pro-

testation, en admettant qu'il est impossible que vous approuviez de pareils procédés des autorités militaires. Aussi, nous invitons-vous instamment à annuler au plus vite les mesures prises.

Veuillez recevoir, Monsieur le président et Messieurs,

nos salutations très distinguées.

Pour l'Union suisse des fédérations syndicales:

Le président:

Le secrétaire:

O. Schneeberger.

K. Dürr.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un arrangement est intervenu entre les patrons et ouvriers typographes de Lausanne, qui prévoit la reprise du travail par tous les ouvriers et le renvoi des kroumirs. Quant aux augmentations de salaire pour renchérissement, elles sont fixées à 15 francs par mois pour les ouvriers typographes et 12 francs pour les auxiliaires. A Genève et Neuchâtel, aucune solution n'est encore intervenue.



### Communication de l'Union suisse des fédérations syndicales (U.S. F. S.)

## Conférence syndicale internationale

La direction de l'Union syndicale internationale informe que la conférence internationale, qui devait avoir lieu le 11 décembre, à Berne, est renvoyée à une date indéterminée. Les propositions de l'U. S. I. doivent être soumises à temps aux centrales nationales pour que celles-ci puissent les discuter.

Le secrétariat international se rapporte dans sa circulaire aux décisions de la conférence de Leeds qui invitent les centrales nationales à envoyer leurs propositions sur les débats pour la paix au bureau de correspondances nouvellement institué à Paris.

De ce fait, l'organisation de l'U. S. I. est rompue et il est donc nécessaire de convoquer une conférence qui devra prendre une décision sur sa continuation.

Les centrales nationales du Danemark, de Suède et de Norvège ont tenu deux conférences communes, les 21 et 22 octobre 1916, à Stockholm et les 10 et 11 novembre 1916, à Copenhague, où ils ont discuté sur la situation de l'U.S.I. La décision suivante fut prise à la dernière conférence:

« Comme dans la situation actuelle, il serait très difficile de convoquer une conférence syn-

dicale internationale ayant la représentation désirée, et comme différentes questions qui devraient être discutées ne sont pas encore réglées entièrement, les représentants des organisations scandinaves décident, après un examen détaillé et en présence d'un représentant du secrétariat international, lors de la conférence de Copenhague, les 10 et 11 novembre, d'inviter le dit secrétariat à renvoyer à une date ultérieure la conférence convoquée pour le 11 décembre, à Berne. »

Indépendamment de ces conférences, nous avons aussi envoyé, le 11 novembre, une lettre à l'U. S. I., dans laquelle nous avons déclaré qu'il nous paraissait impossible de tenir la conférence le 11 décembre, étant donné que la situation n'est pas suffisamment éclaircie et que les centrales nationales doivent pouvoir étudier, au préalable, les questions qui seront à l'ordre du

La direction de l'U. S. I. a accepté ces propositions. Nous donnerons les renseignements nécessaires quand le programme sera arrêté.

## La Conférence internationale des fédérations syndicales\*)

Deux requêtes, concernant la convocation d'un Congrès international des fédérations syndicales en Suisse; étaient soumises au Comité de l'Union suisse des fédérations syndicales, réuni à Olten le 15 septembre. L'une provenait de l'Union italienne des fédérations syndicales, l'autre du secrétaire de l'Union internationale, Charles Legien. Après le rapport officiel, la requête des camarades italiens fut rejetée, parce qu'une telle décision, prise sans avis préalable de l'Union internationale existante, ne pouvait engendrer que de nouveaux conflits. La deuxième requête fut acceptée, quoiqu'on était persuadé qu'en ce moment un congrès international, méritant vraiment ce nom, était encore impossible, les uns se trouvant dans l'impossiblité d'y assister, tandis que d'autres refuseraient de le faire. Il est évident que ce congrès, comme les réunions semblables pendant la guerre, ne pouvait être qu'une conférence. Cependant, l'Union suisse des fédérations syndicales voulait prouver, en prenant cette décision, sa bonne volonté de faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à la réussite de cette réunion.

On ne peut se déclarer d'accord avec cette décision qu'en admettant que notre Union internationale prévoyait que cette conférence serait

<sup>\*)</sup> Cet article ainsi que la note de la rédaction ont paru dans le numéro 11 de la Gewerkschaftliche Rundschau, d'où ils ont été traduits.

une assemblée consultative qui ne prendrait pas de décisions devant engager l'avenir de l'U. S. I. avant le congrès international qui aura lieu une fois la guerre terminée. Il est logique de ne pas voter de résolutions sans l'avis de ceux « qui ne

peuvent ou ne veulent pas venir ».

La lettre de Legien à l'Union suisse des fédérations syndicales, du 4 octobre, publiée entre temps, montre que nos délégués doivent être très prudents dans cette direction. Le point le plus important de l'ordre du jour est: « La continuation de l'Union internationale des fédérations syndicales.» Il est étrange qu'une décision ou une délibération sur cette question soit considérée comme nécessaire en ce moment, alors que la guerre bat son plein, cela d'autant plus que Legien dit, quelques lignes plus bas, que véritablement l'U.S.I. existe encore, « malgré qu'elle ne peut remplir les engagements dont on l'a chargée que dans une mesure restreinte ». La nécessité de prendre une décision ou de procéder à une délibération était motivée par la Conférence interalliée des fédérations syndicales qui eut lieu le 5 juillet de cette année à Leeds, et à laquelle furent représentées les fédérations syndicales d'Angleterre, de France, de Belgique et d'Italie.

Cette conférence a pris des décisions dont l'exécution, selon l'opinion de Legien, « signifierait la création d'une nouvelle organisation internationale pour les quatre pays nommés ». Un centre de correspondance a été créé à Paris; en outre, le secrétaire de la Confédération Générale du Travail a été chargé de faire les préparatifs nécessaires pour la convocation d'une nouvelle conférence des fédérations des pays alliés.

Il n'est pas douteux qu'il y a là un danger de scission de l'U. S. I., grâce à la situation internationale que la guerre nous a apportée. Mais, malgré tout, les décisions de Leeds n'ont rien d'alarmant et peuvent tout au plus être considérées comme un des moyens nécessités par les temps de guerre. Il faut, du reste, attendre de voir si elles peuvent vraiment être exécutées.

Il est certain que les Français et les Anglais ne désirent pas une séparation; ils cherchent au contraire à l'éviter par tous les moyens en leur pouvoir et qui leur paraissent efficaces; ils l'ont prouvé l'année dernière par leur proposition de transférer le siège de l'U.S.I. à Berne. Cette proposition sembla si opportune aux Américains qu'ils l'appuyèrent de suite. Par contre, la seission deviendrait un fait accompli si la conférence du 11 décembre voulait prétendre à des compétences qui ne lui reviennent pas. Elle pourrait, dans ce cas, laisser croire que les organisations et dirigeants ne verraient pas sans quelque satisfaction la séparation se faire, et qu'ils cherchent à préparer, avant la fin des hostilités, une situa-

tion qui leur sera avantageuse pour l'aprèsguerre.

Si Legien dit dans sa lettre que seule une assemblée « à laquelle toutes les centrales nationales peuvent participer » est en droit de décider sur la continuation de l'U.S.I., nous soulignons expressément le mot toutes et nous ajoutons que cela ne peut avoir lieu qu'à un congrès convoqué après la guerre. Aucun congrès, qu'il soit convoqué par l'une ou l'autre partie des belligérants ne pourrait remplir cette condition. Pour le cas présent ce ne sont sans doute pas seulement des motifs matériels qui empêcheraient une participation. Si nous regrettons profondément la haine qui sépare les peuples et que partagent même souvent les camarades les plus compétents du mouvement ouvrier, il est cependant humainement compréhensible que les militants refusent de participer à une conférence internationale, tandis que leurs camarades du front sont journellement victimes des gaz asphyxiants, des liquides enflammés et autres moyens de destruction de notre haute civilisation. En tout cas, cette attitude est plus franche que celle des jusqu'auboutistes et des défenseurs de l'Alliance sacrée, qui ne trouvent pas de contradiction en accordant les crédits de guerre au moment même où ils demandent la convocation d'une conférence internationale des travailleurs.

Sur l'ordre du jour manque — ensuite d'un oubli sans doute — l'objet le plus important, la paix: une délibération sur tous les moyens de la lutte de classe pour amener une fin de ce massacre des peuples. Mais nous ne doutons pas que cette question sera néanmoins discutée et que nos délégués diront à cette occasion, aux patriotes de n'importe quelle contrée, ouvertement et radicalement leur opinion. Ainsi, leur voyage n'aura pas été inutile.

Mais ce qui importe avant tout, c'est de ne pas prendre de décisions qui reviennent au prochain congrès, car celui-là seul aura le droit de décider sur l'avenir de l'U.S.I. Ce congrès aura sans doute lieu dans un pays neutre, très probablement en Suisse, qui semble offrir à ce sujet le plus d'avantages à tout point de vue. Le rôle d'intermédiaire entre les frères ennemis qui nous écherra alors sera rendu plus facile et sera plus efficace, si nous sommes restés indépendants d'un côté comme de l'autre. Une tâche historique nous incombera et il serait plus qu'imprudent si nous mettions nous-mêmes des obstacles à ce devoir en prenant par faiblesse, prématurément, parti pour l'un ou l'autre.

Nous supposons que la question du siège du secrétariat de l'U.S. I. sera de nouveau discutée. Mais elle doit être laissée ouverte non seulement pour les motifs déjà cités, mais encore parce que,

selon une communication de la Feuille de Correspondances des fédérations syndicales allemandes du 7 octobre de cette année, la majorité des Centrales nationales a émis, en été 1915, l'opinion «que, jusqu'après la guerre, aucun changement ne devait être fait dans l'U.S.I.». Notre refus d'adhérer à la proposition faite en son temps par les camarades anglais et français de transférer la Centrale internationale à Berne, ne doit donc pas nous engager pour l'avenir, mais seulement pour la durée de la guerre. Si, à la fin des hostilités, un congrès décide de déplacer la Centrale internationale et si notre pays devait être sollicité pour en accepter le siège, nous espérons que notre Union des fédérations syndicales sera prête à discuter. Pour aujourd'hui, nous ne disons que ceci: Le seul motif qui nous em pêcherait d'accepter le mandat qui pourrait nous être conféré, serait l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons, à savoir si nos forces suffiraient à cette tâche; mais ce doute ne doit pas dégénérer en manque de confiance en soi-même ou tendre à des fins cachées. Nous ne sommes pas aussi pauvres en camarades capables qu'on voudrait nous le faire croire. Nous avons des fédérations syndicales qui — quoiqu'elles ne peuvent pas être comptées parmi les plus grandes comptent des dirigeants très qualifiés. Et n'oublions pas « que l'homme grandit avec les reponsabilités et s'adapte aux tâches les plus rudes ». En tout cas, le bien de la classe ouvrière ici c'est la puissance et l'unité du mouvement syndical international qui entrent en considération — doit solutionner cette question, sans égard aux opinions personnelles.

Résumons: Nous attendons de nos délégués à la conférence qu'ils veillent jalousement sur notre indépendance et sur notre liberté d'action, nous espérons en outre qu'ils n'oublieront pas ce qu'ils doivent à la généralité et qu'ils mettront ce devoir au-dessus des obligations d'hospitalité envers une partie de l'Internationale syndicale.

Note de la rédaction. Nous nous voyons dans l'obligation de faire quelques remarques sur l'article de notre ami -u, afin de dissiper tout malentendu et toute crainte.

Nous établissons en premier lieu qu'il ne peut s'agir ni maintenant, ni après la guerre, d'un congrès, mais toujours d'une conférence.

Par une décision du congrès international d'Amsterdam de l'année 1905, le droit de représentation des Centrales nationales et le terrain d'action de l'Internationale syndicale ont été fixés comme suit: « Les secrétaires des Centrales nationales adhérant au secrétariat international, respectivement les délégués nommés par les Centrales syndicales nationales ou élus par les fédé-

rations y adhérant, se réunissent tous les deux ans en conférence.

Chaque Centrale nationale peut envoyer à ces

conférences deux délégués au plus.

Les devoirs de la conférence sont: Délibérations sur les moyens propres à amener une cohésion plus étroite entre les fédérations syndicales de tous les pays, sur l'élaboration uniforme de statistiques syndicales, sur les secours réciproques lors de luttes économiques et sur toutes les questions qui sont en connexion immédiate avec l'organisation syndicale de la classe ouvrière.

Sont exclus des délibérations toutes les questions théoriques ainsi que celles qui concernent les tendances et la tactique du mouvement syndi-

cal dans les pays adhérents.»

En 1909, 1911 et de nouveau en 1913, à la conférence de Zurich, la France proposa la convocation de *congrès syndicaux* internationaux.

Les représentants des autres pays accueillirent cette proposition assez froidement, et en 1913 on recommanda simplement aux Centrales

nationales d'examiner la question.

Legien déclara à cette occasion: « Notre Internationale doit en premier lieu délibérer sur des questions qui peuvent être traitées seulement au sein de petites conférences. Un congrès comme celui proposé par les Français ne pourrait cependant s'occuper que de questions d'ordre général et cesserait ainsi d'être une démonstration internationale. Si un tel congrès prenait un plus ample développement, il s'occuperait certainement encore de questions de tactique et il n'est pas douteux que ces délibérations ne plairaient guère aux Français... Aussi longtemps que le développement syndical et les opinions de chaque pays diffèrent d'une manière si importante, comme c'est le cas aujourd'hui, nous ne pouvons pas accepter cette proposition.» Cette déclaration reçut l'approbation de presque tous les délégués.

Matériellement, l'affaire se présente de telle sorte que des décisions valables de ce genre, c'està-dire qui apportent des modifications à la situation actuelle, ne peuvent être prises que si tous les pays adhérant à l'Union internationale des fédérations syndicales peuvent être présents ou si une volonté bien définie se manifeste de la

part des Centrales.

On sera obligé de parler de la continuation de l'Union au moment où les moyens nécessaires à la gestion de ses institutions commenceront à man-

quer.

Nous nous réjouissons, et avec nous les fédérations de l'Europe centrale aussi, pensons-nous, si la création de la nouvelle Centrale à Paris n'est qu'un moyen rendu nécessaire par la guerre. Nous n'avons pas pu accepter la proposition des Français et des Anglais de l'année dernière de

transférer la Centrale internationale en Suisse, parce que cette proposition n'était pas absolument impartiale, et c'est justement ce manque de partialité que le camarade —u craint d'une conférence convoquée par la direction de l'U.S. I. et à laquelle les pays de l'Entente ne participeraient pas.

Il est vrai que l'on pourrait aussi dire que les camarades de France, d'Angleterre et d'Italie, à l'opposé des représentants des pays centraux lors de la conférence de Leeds, seraient fort bien dans le cas de participer à la conférence de Berne; cela d'autant plus que les camarades italiens voulaient donner à l'Union suisse des fédérations syndicales, en même temps que la direction de l'U.S.I., le mandat de convoquer une conférence ou, comme ils écrivaient, un congrès.

Les arguments des gaz asphyxiants, des liquides enflammés et autres moyens de destruction de notre civilisation, ne sont pas convaincants, de même que l'acquiescement aux crédits de guerre. Car il faut bien considérer que les ouvriers de tous les pays ne sont pas responsables de la guerre et sont innocents des divers « moyens de civilisation », employés par les belligérants.

Nous n'avons, comme membre de l'U.S.I., aucun jugement à donner ou à examiner au sujet du vote ou du refus des crédits de guerre. Nous ne serons donc ni aujourd'hui, ni à l'avenir dans le cas de dire « ouvertement et radicalement » notre opinion aux délégués des pays belligérants. Cela n'entre pas, comme il ressort d'une façon non équivoque des décisions mentionnées plus haut, dans les compétences des conférences de l'U.S.I.

Pour ce qui concerne la question du siège futur du secrétariat, il faudra que, selon la situation, le comité de l'Union suisse des fédérations syndicales prenne des dispositions en conséquence. Nous sommes persuadés que le comité est encore aujourd'hui fort sceptique envers l'honneur qu'on veut nous réserver. La Suisse est un petit pays et ses movens sont relativement restreints. Il nous est déjà difficile de nous procurer le nécessaire pour que notre propre Centrale nationale puisse effectuer les tâches qui lui incombent. Et il nous faudrait encore accepter un bureau international dans un moment où un grand nombre de Centrales nationales ne peuvent ou ne veulent pas payer de cotisations! Nous ne voulons pas contester qu'il nous serait possible les camarades capables de diriger l'U.S.I., nous remarquons, par contre, que nous ne pouvons guère nous priver nous-mêmes des services de ces camarades. En tout cas, si l'on prétend exiger de nous l'acceptation du secrétariat, ce serait un sacrifice dont nous ne pourrions nous charger sans garanties suffisantes.

Finalement, nous pouvons assurer au camarade —u que ni notre indépendance, ni notre liberté d'action ne courent un danger. Il a sans doute été persuadé par nos déclarations que nous resteront rigoureusement dans le cadre des décisions des conférences précédentes. Nous ne ferons ni plus, ni moins.

### 200

# En Belgique

### Une violation du droit des gens

Le citoyen Vandervelde, président du Bureau socialiste international, vient de lancer l'appel suivant aux sections de l'Internationale et au monde ouvrier en général:

Chers amis,

Je n'ai pas à vous apprendre ce qui se passe actuellement en Belgique. Nous pouvions croire qu'après avoir subi l'invasion avec ses violences, l'occupation avec ses misères, notre peuple avait souffert tout ce qu'un peuple peut souffrir. Le pire avait souffert tout l'attendait encore. Désespérant de garder le gage dont il s'est emparé au mépris de sa foi et de sa parole, le gouvernement allemand semble résolu désormais à traiter les Belges comme on traitait les vaincus aux temps d'Assur et de Babylone.

Tous les jours, au Havre, nous recevons des messages qui nous font saigner le cœur: les déportations s'étendent et s'aggravent, dans les Flandres, à Charleroi, à Mons, et, déjà, dans la plus grande partie du pays, on prend des hommes de tout âge, de toute condition, mais surtout des jeunes gens et des ouvriers. On les rafle, on les parque, on les dénombre comme du bétail, on les emmène captifs dans d'autres provinces, dans le nord de la France, en Allemagne, sans même faire savoir à leur proches où on les conduit. On les contraint, sous peine d'emprisonnement, à faire des fortifications, à construire des chemins de fer stratégiques, à fournir aux Allemands les matériaux nécessaires au béton de leurs tranchées ou bien à remplacer, dans d'autres travaux, la main-d'œuvre que l'on dirige vers le front ou vers les usines de guerre.

A la date du 17 novembre, le ministre de Belgique

A la date du 17 novembre, le ministre de Belgique à La Haye télégraphiait que plus de trente mille Belges étaient déjà déportés. Une affiche apposée à Bruxelles annonçait que la déportation des hommes habitant la capitale commencerait le 18 novembre. Les Allemands ont déclaré qu'ils enlèveront en Belgique 350,000 hommes. De tels actes sont contraires aux droits des gens; ils violent des promesses solennelles; ils constituent le plus odieux, le plus injustifiable des attentats contre la liberté

et la dignité humaines.

L'art. 23 du règlement de La Haye (1907) interdit expressément à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à participer aux opérations de guerre contre leur pays. Au mois d'o tobre 1914, le gouverneur militaire d'Anvers, le baron von Huene, autorisait le cardinal archevêque de Malines à déclarer aux populations qui craignaient de rentrer en Belgique, que les jeunes gens n'avaient pas à craindre d'être envoyés en Allemagne, soit pour y être employés à des travaux de force. De même le maréchal von der Goltz, et après lui le gouverneur général von Bissing, avaient pris des engagements identiques et cependant, aujourd'hui, malgré les protestations indignées qui s'élèvent de toutes parts, l'autorité militaire allemande organise la réquisition, la conscription civile des Belges, contre leur patrie et au bénéfice de l'ennemi.